



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

ENQUETE ET ANALYSE DES EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE DES HAUTS-DE-SEINE ENTRE 2022 ET 2025

PRÉAMBULE

L'objectif de cette enquête sur les emplois dans la fonction publique hospitalière est de relever, à travers des chiffres, l'évolution des effectifs des personnels contractuels et titulaires entre le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2026.

La situation des effectifs dans les établissements de santé et médico-sociaux du département des Hauts-de-Seine (92) hors A.P.-H.P.¹ a permis à l'USD CGT 92 d'établir un recensement de 14 établissements, répartis comme suit :

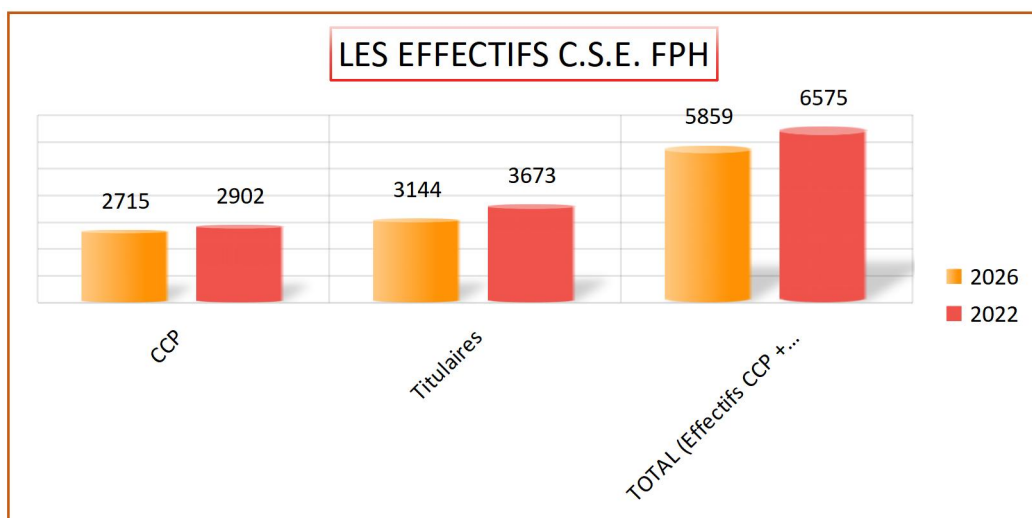
- 2 centres hospitaliers ;
 - 3 établissements sanitaires et médico-sociaux ;
 - 9 E.H.P.A.D. (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) ;
- Soit un total de 14 établissements publics sur 19 établissements.

Il est à noter que sur 19 établissements, 5 établissements n'ont pas remis la liste des effectifs du personnel. Cette absence de données ne permet pas d'avoir une vision complète de la situation de ces établissements. Cependant, le G.H.T. (Groupement Hospitalier du Territoire) a communiqué les effectifs globaux afin de permettre une analyse de la totalité des établissements publics hospitaliers, et avoir, aussi une visibilité sur les emplois.

¹ L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

A. CONSTAT GÉNÉRAL

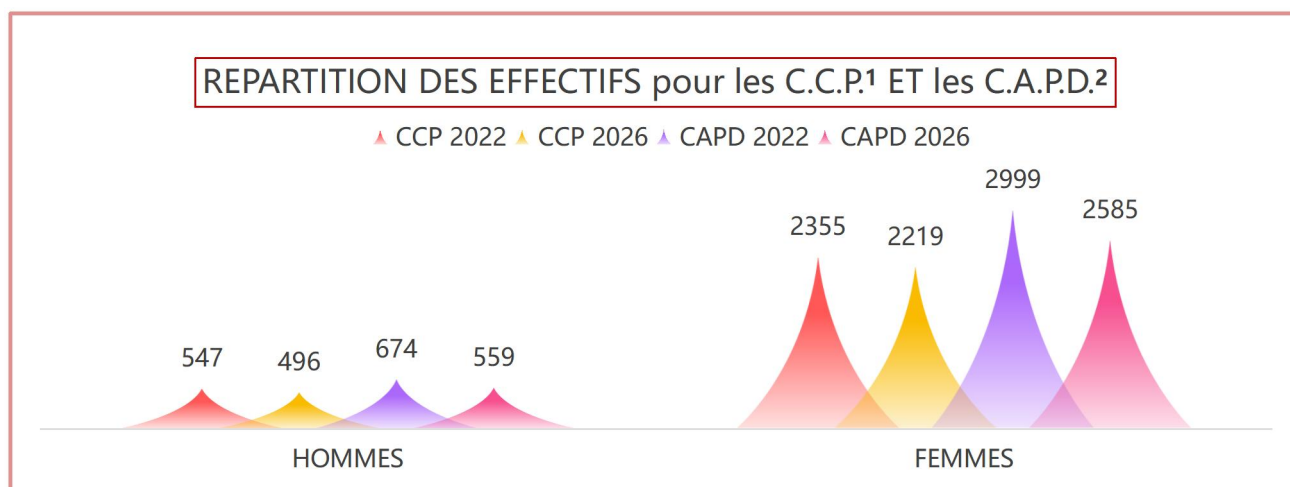
1. Évolution globale des effectifs du C.S.E. (Conseil Social d'Établissement) de la fonction publique hospitalière dans le département 92².



On constate une baisse des effectifs de 6.575 agents en 2022 à 5.859 agents en 2026, soit **716 emplois supprimés (- 10.9%)** constituant une dégradation majeure de moyens humains. Cette évolution n'est pas neutre : elle impacte directement les conditions de travail des agents et la qualité du service public rendu à la population.

Par rapport à l'ensemble des effectifs, il apparaît que la diminution est plus importante chez les fonctionnaires puisque le nombre d'agents en moins s'élève à **529 agents** contre 187 pour les contractuels.

2. Les éléments essentiels à retenir : une forte féminisation dans le secteur



1 - Commission Consultative Paritaire / 2 - Commission Administrative Paritaire Départementale

² Source CH 4 villes



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

Il convient de rappeler que les Commissions Consultatives Paritaires traitent les dossiers relatifs aux contractuels de droit public³ et que les Commissions Administratives Paritaires Départementales gèrent les dossiers relatifs aux fonctionnaires selon leur grade⁴.

Le secteur de la santé et de l'action sociale a un impact important sur l'emploi. Il se répartit, pour l'année 2022, entre 81,43 % de femmes et 18,57 % d'hommes, et pour l'année 2025, entre 81,99 % de femmes et 18,01 % d'hommes.

Ces métiers, majoritairement exercés par des femmes, nécessiteraient pour certains de meilleures conditions de travail. Par ailleurs, il est constaté que ces postes sont souvent proposés sous forme de contrats à durée déterminée (CDD).

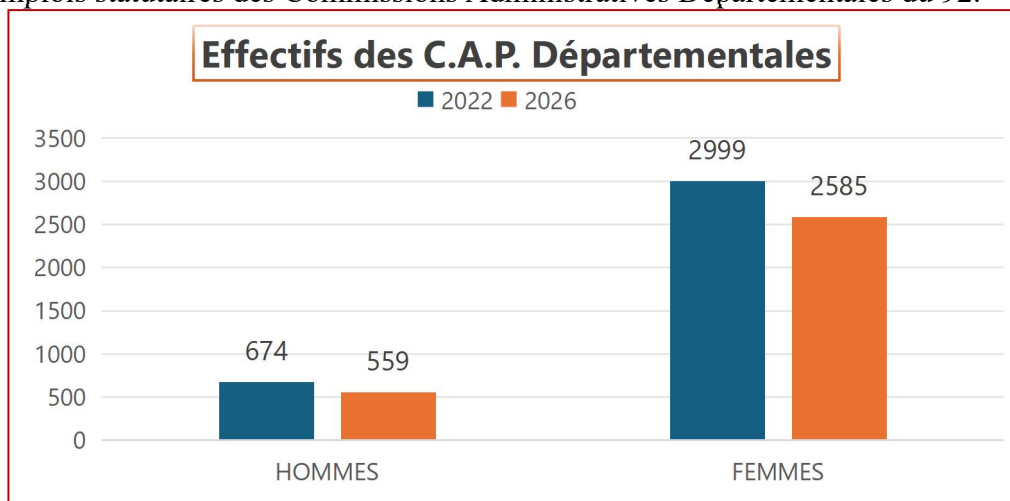
En outre, les salaires de base conventionnels dans la fonction publique hospitalière font régulièrement l'objet de revalorisations différentielles afin de s'aligner sur le SMIC.

Il est également observé une recrudescence des emplois à temps partiel, souvent présentés comme la seule option possible, notamment dans les EHPAD, ainsi que des emplois de vacataires déjà marqués par une situation de précarité, malgré les importants besoins en personnel dans ces établissements.

Ces constats mettent en évidence une réalité préoccupante : le recours au temps partiel contribue à accentuer une précarisation davantage subie que choisie, pouvant être perçue comme une atteinte à la dignité et à la liberté des salariés.

De nombreux agents ne choisissent pas cette organisation du travail, mais y sont contraints, ce qui fragilise leurs conditions de vie, leurs revenus et leur accès à une carrière stable.

3. Les emplois statutaires des Commissions Administratives Départementales du 92.



La diminution des effectifs mixtes est plus marquée chez les hommes (-17,1 %) que chez les femmes (-13,8 %). Malgré cette réduction des effectifs, la structure statutaire demeure fortement féminisée.

³ <https://www.fonction-publique.gouv.fr/dialogue-social-et-representation/les-instances-consultatives/lmmission-consultative-paritaire-ccp>

⁴ Décret n°2003-655 du 18 juillet 2003 relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales de la fonction publique hospitalière - Légifrance



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

La baisse des effectifs masculins peut s'expliquer par le fait que les hommes occupent davantage de postes relevant des services supports et techniques, secteurs de plus en plus externalisés vers des prestataires privés.

NB : L'externalisation des contrats vers des prestataires privés expliquerait la baisse des effectifs, avec pour conséquence des salaires peu ou non revalorisés.

Ces changements ne répondent pas aux attentes du personnel et se traduisent par un transfert progressif de certains emplois hospitaliers vers le secteur privé entraînant une dégradation continue des conditions d'emploi et une orientation croissante vers la privatisation.

En complément de l'analyse, ci-dessous un éclairage afin d'identifier les emplois les plus touchés.

CAP Départementales	GENRES	2022	2026	ECARTS	ECARTS (en %)
1 - Cat. A	HOMMES	4	2	-2	
Personnel d'encadrement technique	FEMMES	10	3	-7	
Totaux CAP D 01 =		14	5	-9	-64.29 %
2 - Cat. A	HOMMES	144	130	-14	
Soins Médico-technique et Rééducation	FEMMES	938	841	-97	
Totaux CAP.D 02 =		1082	971	-111	-10.26 %
3 - Cat. A	HOMMES	6	5	-1	
Personnels d'encadrement administratif	FEMMES	11	22	11	
Totaux CAP.D 03 =		17	27	10	58.82 %
4 - Cat. B	HOMMES	22	22	0	
Personnels d'encadrement technique	FEMMES	7	8	1	
Totaux CAP.D 04 =		29	30	1	3.45 %
5 - Cat. B	HOMMES	120	106	-14	
Soins Médico-technique et Rééducation	FEMMES	1187	996	-191	
Totaux CAP.D 05 =		1307	1102	-205	-15.68 %
6 - Cat.B	HOMMES	15	11	-4	
Personnels d'encadrement administratif et des assistants médico administratifs	FEMMES	122	123	1	



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

Totaux CAP.D 06 =		137	134	-3	-2.19%
7 - Cat.C	HOMMES	191	159	-32	
Personnels de la filière ouvrière et technique	FEMMES	109	80	-29	
Totaux CAP.D 07 =		300	239	-61	-20.33%
8 - Cat C	HOMMES	138	104	-34	
Soins Médico-technique et Rééducation	FEMMES	326	254	-72	
Totaux CAP.D 08 =		464	358	-106	-22.84 %
9 - Cat C	HOMMES	32	18	-14	
Administration	FEMMES	204	170	-34	
Totaux CAP.D 09 =		236	188	-48	-20.34 %
10 - Sage-femme	HOMMES	2	2	0	
	FEMMES	85	88	3	
Totaux CAP.D 10 =		87	90	3	3.45 %
TOTAUX =	HOMMES	674	559	-115	-3.13 %
TOTAUX =	FEMMES	2999	2585	-414	-11.27 %
TOTAUX GENERAUX =		3673	3144	-529	-14.40 %

En résumé, il est observé une baisse importante des effectifs statutaires.

1. Ainsi, au regard du tableau ci-dessus, les personnels relevant des C.A.P.D⁵ les numéros : 2, 5 et 8 relatives aux personnels (infirmiers, aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, agents des services hospitaliers), sont les plus touchés par la baisse. Pourtant, ces agents sont essentiels à la bonne prise en charge des résidents, ou patients.
2. De même, les agents occupant des postes dans des services supports, tels que le service technique, la restauration ou la blanchisserie, et relevant des C.A.P.D numéros 1 (les grades « ingénieurs ») et 7 (les grades des ouvriers, d'agents d'entretien), accusent, aussi, une baisse d'effectifs. Or, les établissements ont besoin de ces personnes pour assurer leur bon fonctionnement.
3. À l'inverse, le nombre d'attachés d'administration hospitalier (C.A.P.D numéro 3) passe de 17 en 2022 à 27 pour 2026. Cette augmentation sous-entend une technicité accrue dans le domaine de la gestion administratif ainsi qu'une demande de qualification plus importante puisque les

⁵ Commission Administrative Paritaire Départementale

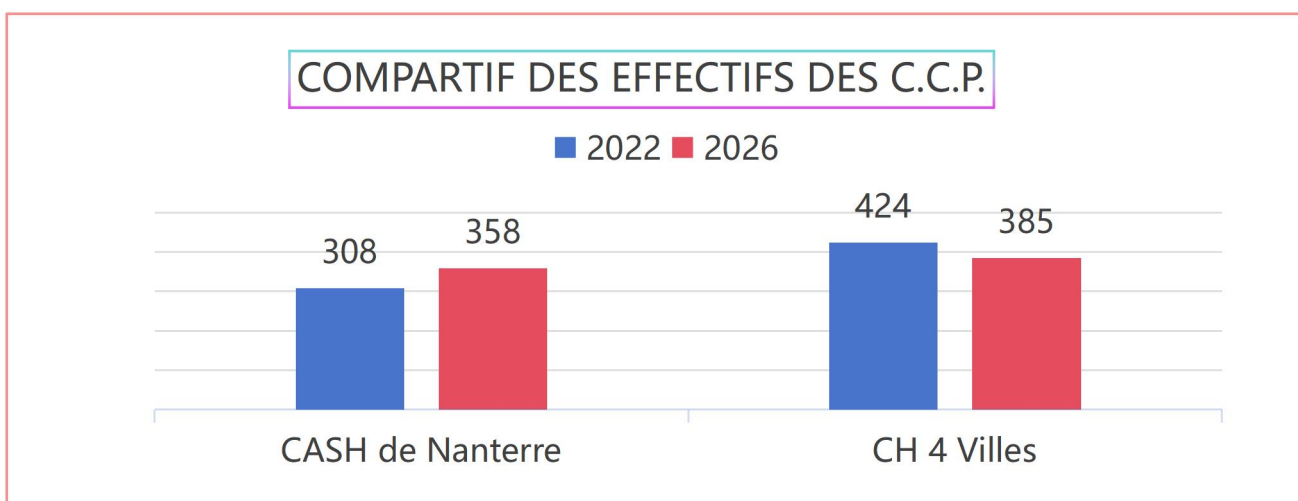
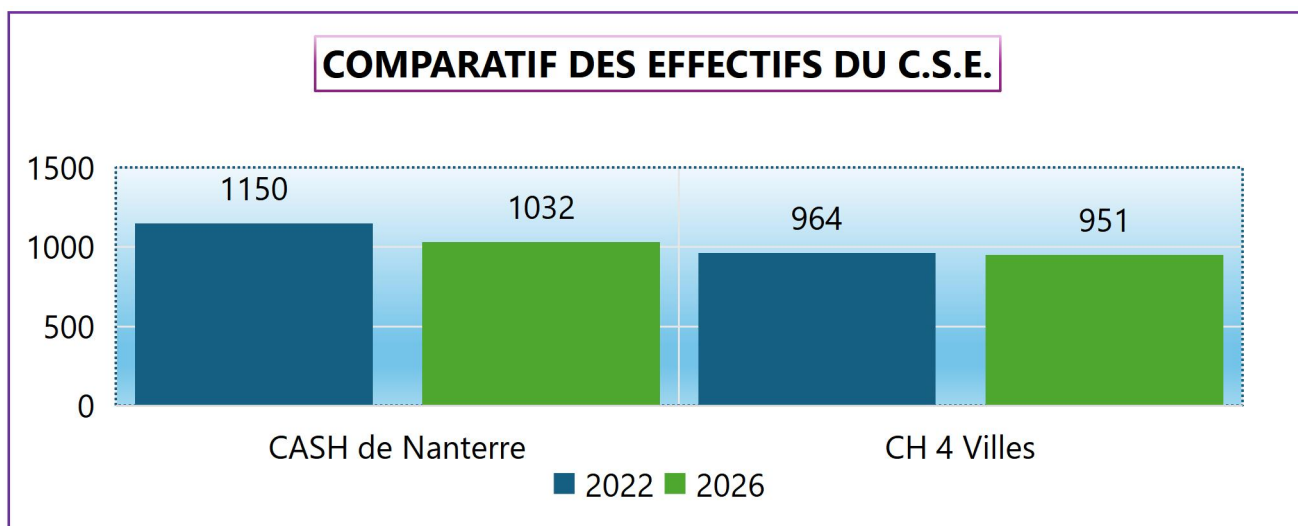
Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

adjoints administratifs (C.A.P.D numéro 9) qui sont accessible avec un niveau d'étude moindre, diminuent fortement (- 48 agents, soit 20,34%).

4. La diminution des effectifs a des conséquences directes sur la représentation du personnel, notamment par une réduction du nombre de sièges dans les instances, une fragilisation des CAP locales et un éloignement progressif de la représentation de proximité. Il est important de préciser que les établissements de moins de 200 agents ne disposent pas d'instance F.3.S.C.T. (Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail) (ex C.H.S.C.T. : Comité d'Hygiène, de Santé et de Conditions de Travail), ce qui est néfaste, car la problématique des conditions de travail ainsi que la sécurité et de la santé des travailleuses et travailleurs est peu abordé, au regard de l'évaluation des accidents de travail dans notre secteur⁶.

B. ÉVOLUTION GLOBALE DES EFFECTIFS PAR ÉTABLISSEMENTS ET INSTANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT 92⁷

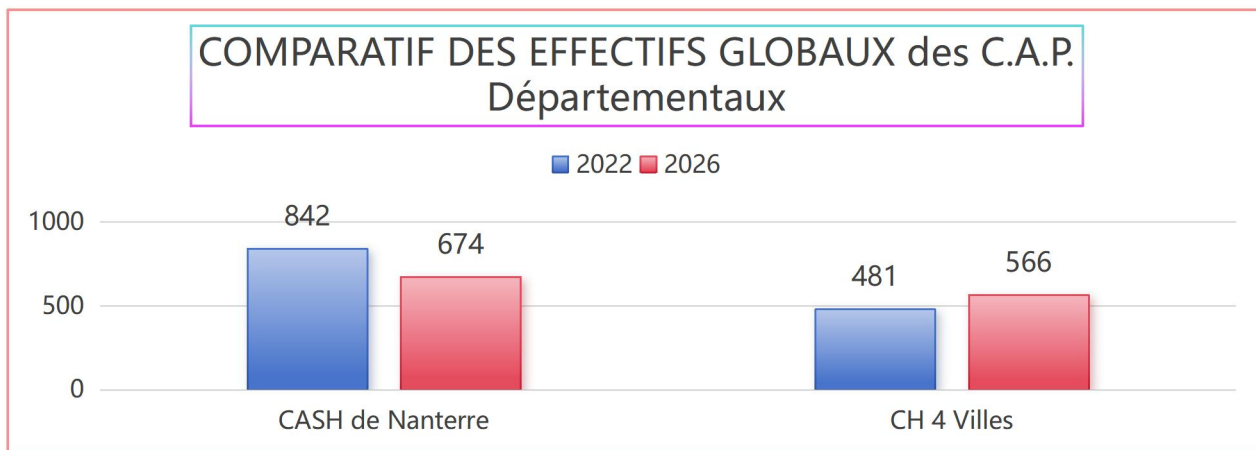
1. LES CENTRES HOSPITALIERS



⁶ Ehpap 92 - Enquête conditions de travail - Gagner l'égalité professionnelle

⁷ Les données ont été transmises par les ETS

Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine



L'absence des éléments concernant le Centre hospitalier Rives de Seine ne permet pas de faire la comparaison des emplois entre les deux établissements (CASH de Nanterre et CH4 Villes).

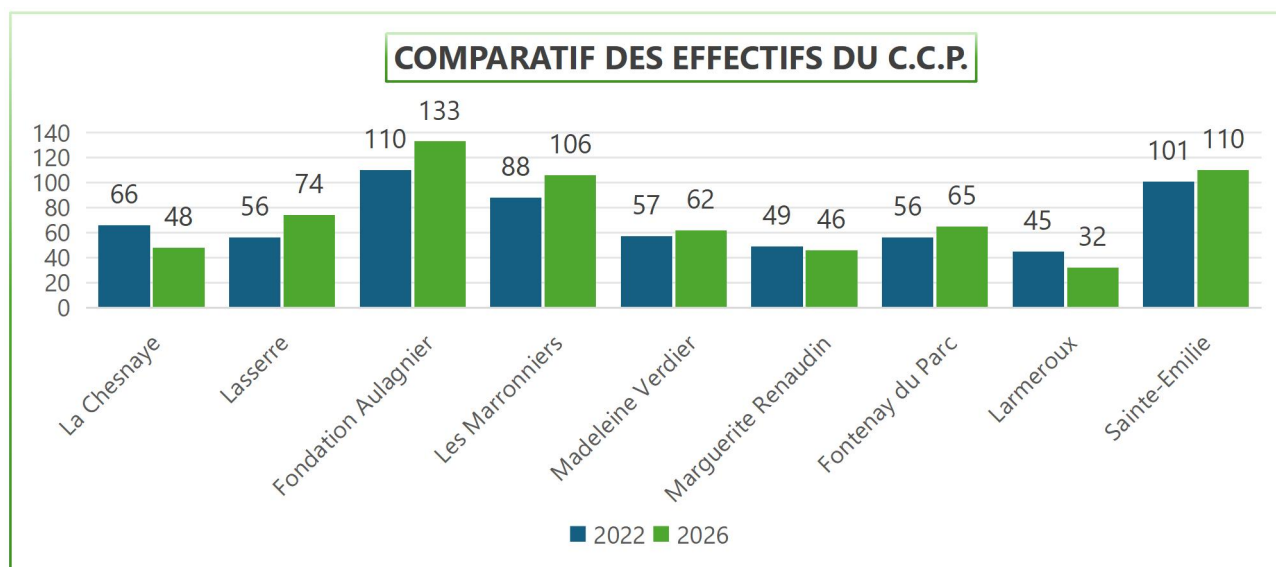
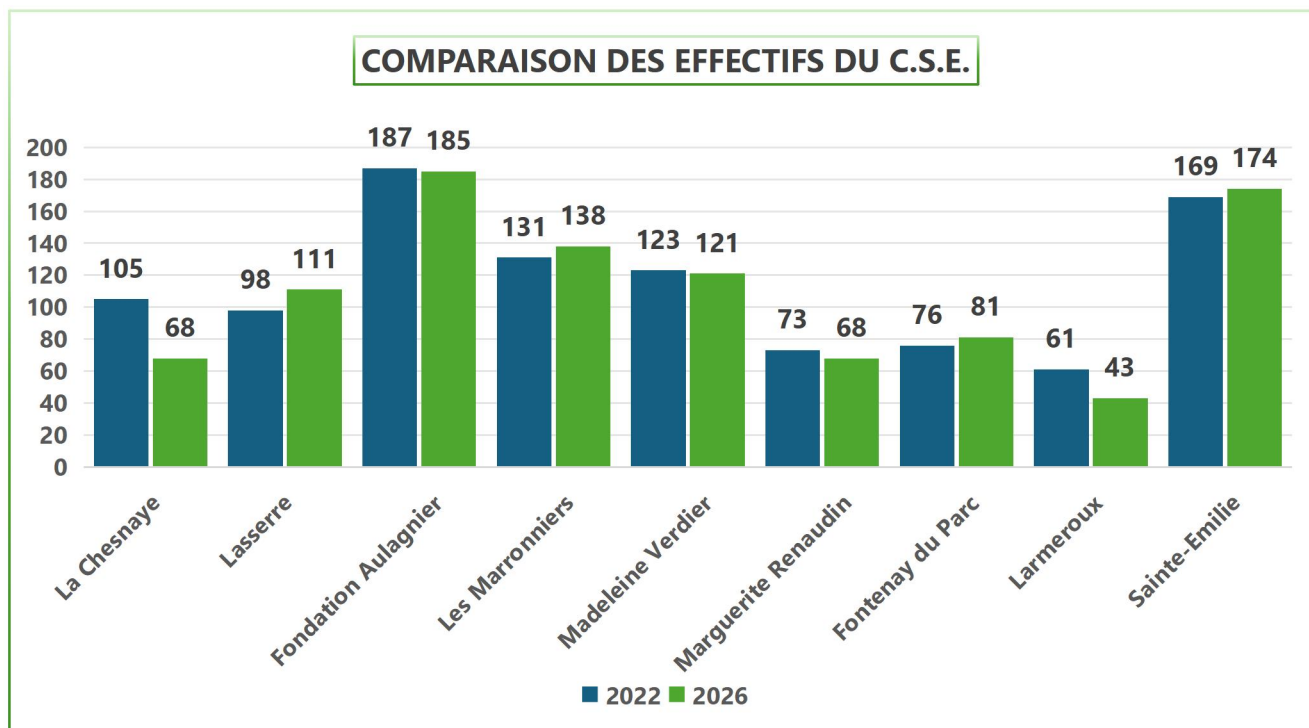
Le Centre Hospitalier des Quatre Villes est l'établissement support du G.H.T⁸, regroupant cinq établissements du département des Hauts-de-Seine : le Centre de long séjour Les Abondances, le CH Stell, le CH Rives de Seine et la Fondation Roguet.

Les graphiques ci-dessus montrent les points suivants :

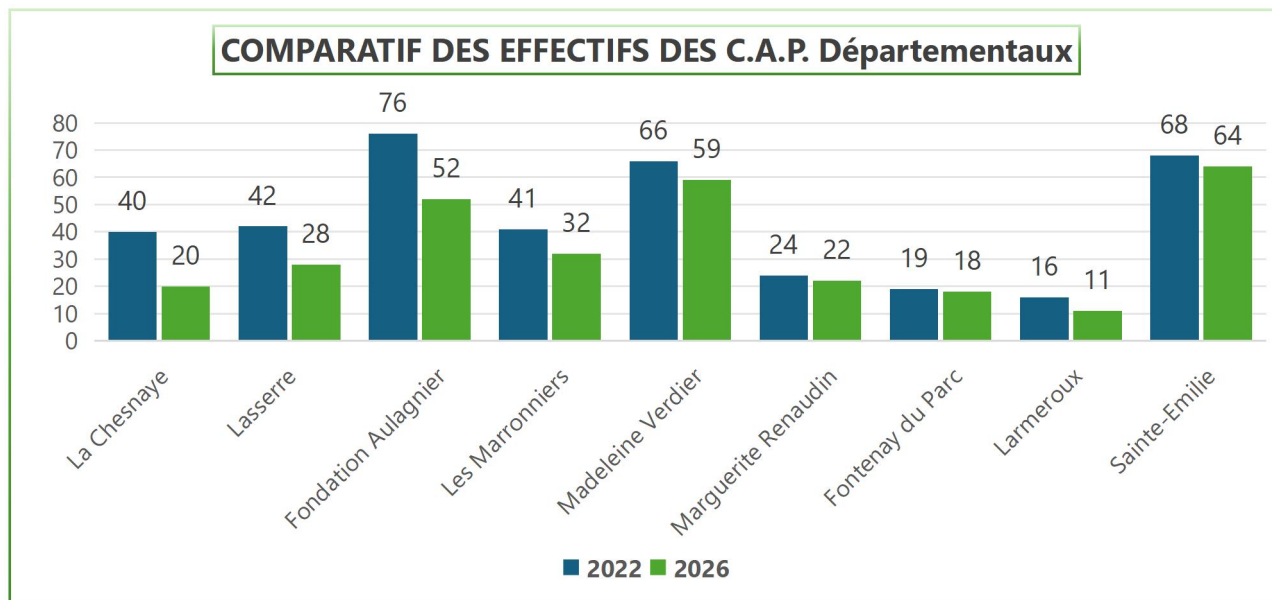
- Les effectifs, dans leur ensemble, baissent. (-118 agents pour le CASH de Nanterre et -13 agents pour le CH 4 Villes).
- Cette baisse se situe, pour le CASH de Nanterre, au niveau des fonctionnaires (-168 agents) contrairement au CH 4 Villes puisqu'il y a une augmentation des fonctionnaires (+85 agents).

⁸ Groupement hospitalier territoire

2. LES E.H.P.A.D. (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

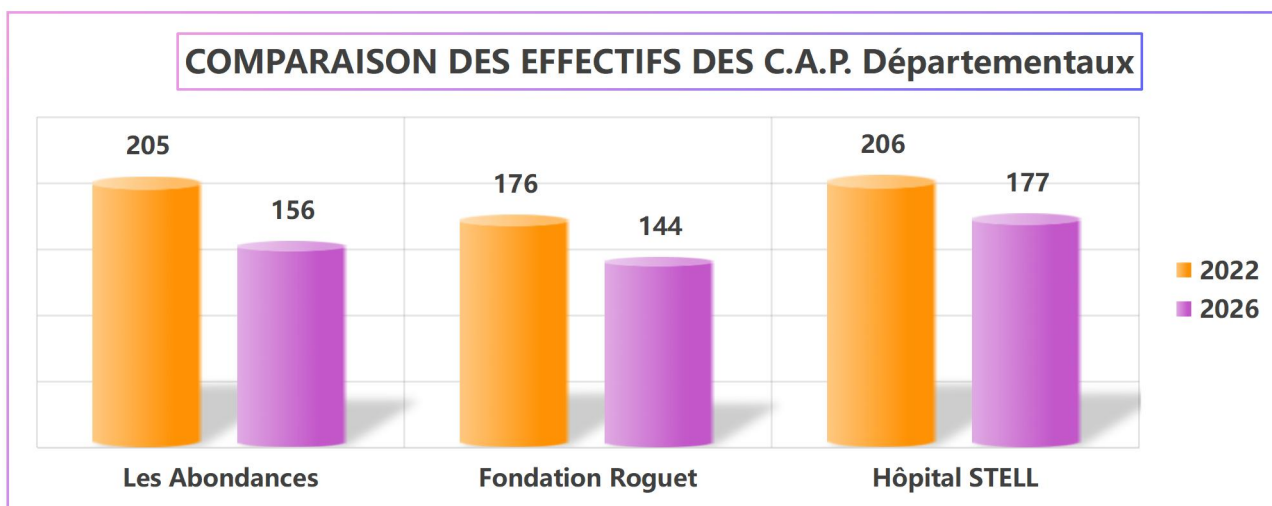
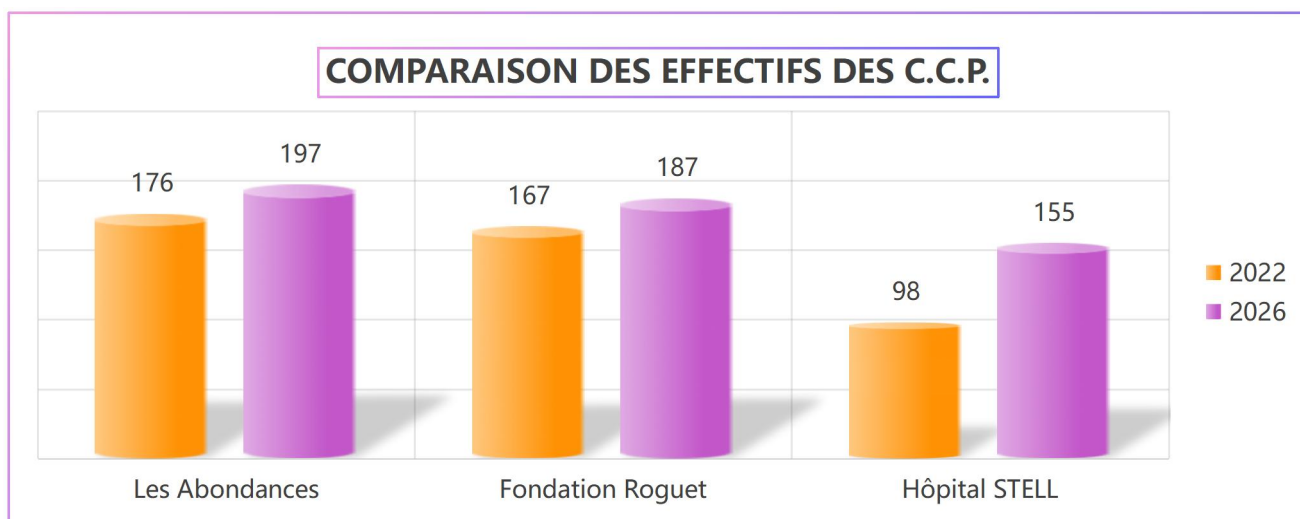
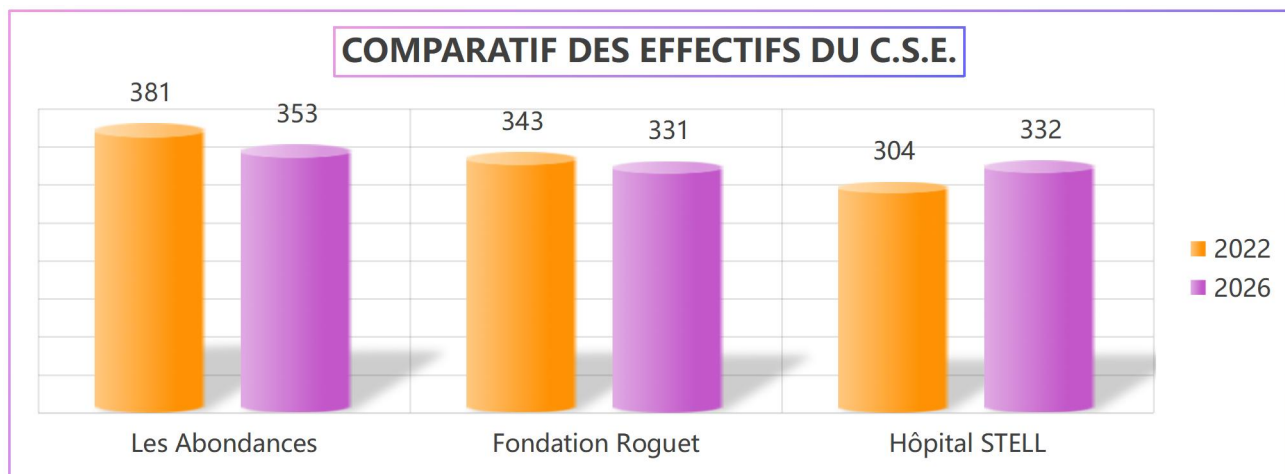


Le graphique concernant les effectifs au C.S.E. présente une diminution pour 4 EHPAD mais une hausse pour les 5 autres. Parmi ces établissements, il apparaît que la plus forte baisse est à La Chesnaye (-37 agents, soit -35,24%) devant Larmeroux (-18 agents, soit -29,51%). Cette situation entraîne une surcharge de travail pour les personnels restant.

Il ressort, également, que le nombre des fonctionnaires est en baisse pour l'ensemble des 9 EHPAD. En 2022, l'EHPAD Larmeroux comptait moins de 50 ETP⁹ avec un effectif de 61 agents majorité à temps partiel ce qui a entraîné un scrutin par sigle. On constate qu'en 2025, nous avons désormais deux établissements de moins de 50 agents avec l'ajout de l'EHPAD la Méridienne. L'intégration dans cet établissement du privé non lucratif a entraîné des pertes d'emplois statutaires et par conséquent des représentants du personnel en baisse.

⁹⁹ETP : Équivalent Temps Plein.

3. LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX





Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

Au regard des données transmises, nous avons classés par ordre décroissant les 14 établissements selon leur perte effective d'agents au niveau des Conseils Sociaux d'Établissement entre le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2026 regroupant les contractuels et les fonctionnaires. Il en résulte le tableau ci-dessous :

Classement	LES ETABLISSEMENTS	TOTAL DES EFFECTIFS en 2022	TOTAL DES EFFECTIFS en 2026	DIFFERENCES EFFECTIFS (2026-2022)	DIFFERENCES EFFECTIFS en % par rapport à 2022	DIFFERENCES EFFECTIFS en % par rapport au total 2022 (soit 4.165)
1	CASH de Nanterre	1150	1032	-118	-10,26%	-2,83%
2	La Chesnaye	105	68	-37	-35,24%	-0,89%
3	Les Abondances	381	353	-28	-7,35%	-0,67%
4	Larmeroux	61	43	-18	-29,51%	-0,43%
5	CH 4 Villes	964	951	-13	-1,35%	-0,31%
6	Fondation Roguet	343	331	-12	-3,50%	-0,29%
7	Marguerite Renaudin	73	68	-5	-6,85%	-0,12%
8	Fondation Aulagnier	187	185	-2	-1,07%	-0,05%
9	Madeleine Verdier	123	121	-2	-1,63%	-0,05%
10	Fontenay du Parc	76	81	5	6,58%	0,12%
11	Sainte-Emilie	169	174	5	2,96%	0,12%
12	Les Marronniers	131	138	7	5,34%	0,17%
13	Lasserre	98	111	13	13,27%	0,31%
14	Hôpital STELL	304	332	28	9,21%	0,67%
	TOTAUX =	4.165	3.988	-177	-59,39%	-4,25%

Ainsi, il ressort que, même si le CASH de Nanterre arrive en tête, le pourcentage d'agents en moins par rapport à son effectif au 1er janvier 2022 est beaucoup moins important que celui de l' EHPAD La Chesnaye (10,26 %) dont le nombre d'agents en moins représente 35,24% ; ce qui très dommageable pour un établissement.

À contrario, l' EHPAD Lasserre augmente ses effectifs de 13,27% (soit 13 personnes en plus par rapport à 2022) alors que l'hôpital STELL n'augmente son effectif que de 9,21% (soit 28 personnes en plus par rapport à 2022).

Ce palmarès démontre également que 9 établissements sur les 14 ont eu une baisse plus ou moins importante de personnels au cours des quatre dernières années.



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

C. CONCLUSION :

Les effectifs des établissements publics de la Fonction publique hospitalière (FPH) du secteur de la santé dans les Hauts-de-Seine ont diminué entre le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2026, **avec 716 agents en moins**. Cette évolution s'inscrit dans les conséquences de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui a introduit une logique de modernisation, de rationalisation et de flexibilisation de la gestion hospitalière.

Cette réforme constitue, pour la CGT, une remise en cause du service public et du statut des agent·es, présentée par l'État comme une modernisation de l'action publique.

Pour la CGT, ces transformations traduisent au contraire une dégradation du service public hospitalier, marquée par la contractualisation, l'externalisation vers le secteur privé et des politiques d'économies budgétaires réalisées au détriment des personnels et des usagers.

Dans certains établissements, les services de restauration et de lingerie sont déjà confiés à des prestataires privés. Ces mesures d'économies sont à l'origine de suppressions de postes statutaires, d'une dégradation des conditions de travail et d'un affaiblissement du service public hospitalier.

Les restructurations touchent également directement les services de soins : les fermetures de lits en USLD (Unités de soins de longue durée), les réductions d'activités en radiologie, les suppressions de maternités ou encore les tensions permanentes dans les services d'urgences fragilisent l'accès aux soins pour la population. Elles accentuent également la charge de travail des personnels restants et aggravent les inégalités territoriales.

Le développement des horaires en 12 heures a également eu un impact important sur les effectifs. En effet, cette organisation permet d'assurer la continuité du service avec moins d'équipes, réduisant ainsi les besoins en personnel. Elle entraîne cependant une fatigue accrue, davantage de contraintes pour les agent·es, une dégradation des conditions de travail ainsi qu'une augmentation des accidents du travail.

Selon la CGT, les restructurations constituent également un moyen d'intensifier l'exploitation des horaires réglementaires en 12 heures, jusqu'à l'épuisement des personnels.

Par ailleurs, les rémunérations restent largement insuffisantes face aux difficultés rencontrées par les personnels hospitaliers. Les avancements de grade demeurent limités et les grilles salariales évoluent moins rapidement que le SMIC, ce qui accentue les problèmes d'attractivité et de reconnaissance des métiers hospitaliers.

La hausse du recours aux contractuels de droit public constitue également une source d'inégalités pour de nombreux agents-es, notamment dans les catégories C et B, qui connaissent peu ou pas d'évolution salariale. Les établissements privilégient souvent ces recrutements afin de réduire les coûts liés à certaines primes, comme la NBI, la prime de service ou les primes spécifiques accordées à certains personnels.

La CGT affirme ainsi la nécessité de défendre les emplois statutaires, des conditions de travail dignes, la revalorisation des salaires ainsi que la protection de la santé et la réparation des travailleuses et travailleurs.



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

D. LES ANNEXES

INSTANCES	ETABLISSEMENTS	TOTAL DES EFFECTIFS en 2022	EFFECTIFS EN 2026						DIFFERENCES EFFECTIFS (2026 - 2022)	
			HOMMES		FEMMES		TOTAL		En Nbre	En % (par rapport à 2022)
			En Nbre	En %	En Nbre	En %	En Nbre	En %		
CSE (Ensemble des agents)	Les Abondances	381	65	18,41%	288	81,59%	353	100,00 %	-28	-7,35%
	La Chesnaye	105	11	16,18%	57	83,82%	68	100,00 %	-37	-35,24%
	Lasserre	98	15	13,51%	96	86,49%	111	100,00 %	13	13,27%
	Fondation Aulagnier	187	27	14,59%	158	85,41%	185	100,00 %	-2	-1,07%
	Les Marronniers	131	20	14,49%	118	85,51%	138	100,00 %	7	5,34%
	Fondation Roguet	343	58	17,52%	273	82,48%	331	100,00 %	-12	-3,50%
	Madeleine Verdier	123	23	19,01%	98	80,99%	121	100,00 %	-2	-1,63%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

	Hôpital STELL	304	64	19,28%	268	80,72%	332	100,00 %	28	9,21%
	Marguerite Renaudin	73	5	7,35%	63	92,65%	68	100,00 %	-5	-6,85%
	CASH de Nanterre	1150	263	25,48%	769	74,52%	1032	100,00 %	-118	-10,26%
	Fontenay du Parc	76	11	13,58%	70	86,42%	81	100,00 %	5	6,58%
	Larmeroux	61	5	11,63%	38	88,37%	43	100,00 %	-18	-29,51%
	Sainte-Emilie	169	45	25,86%	129	74,14%	174	100,00 %	5	2,96%
	CH 4 Villes	964	133	13,99%	818	86,01%	951	100,00 %	-13	-1,35%
	TOTAUX =	4.165	745	18,68%	3.243	81,32%	3.988	100,00 %	-177	-4,25%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

INSTANCES	ETABLISSEMENTS	TOTAL DES EFFECTIFS en 2022	EFFECTIFS EN 2026						DIFFERENCES EFFECTIFS (2026 - 2022)	
			HOMMES		FEMMES		TOTAL			
			En Nbre	En %	En Nbre	En %	En Nbre	En %	En Nbre	En % (par rapport à 2022)
C.C.P.	Les Abondances	176	39	19,80%	158	80,20%	197	100,00%	21	11,93%
	La Chesnaye	66	8	16,67%	40	83,33%	48	100,00%	-18	-27,27%
	Lasserre	56	8	10,81%	66	89,19%	74	100,00%	18	32,14%
	Fondation Aulagnier	110	21	15,79%	112	84,21%	133	100,00%	23	20,91%
	Les Marronniers	88	18	16,98%	88	83,02%	106	100,00%	18	20,45%
	Fondation Roguet	167	30	16,04%	157	83,96%	187	100,00%	20	11,98%
	Madeleine Verdier	57	13	20,97%	49	79,03%	62	100,00%	5	8,77%
	Hôpital STELL	98	35	22,58%	120	77,42%	155	100,00%	57	58,16%
	Marguerite Renaudin	49	4	8,70%	42	91,30%	46	100,00%	-3	-6,12%
	CASH de Nanterre	308	98	27,37%	260	72,63%	358	100,00%	50	16,23%
	Fontenay du Parc	56	7	10,77%	58	89,23%	65	100,00%	9	16,07%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

	Larmeroux	45	3	9,38%	29	90,63%	32	100,00%	-13	-28,89%
	Sainte-Emilie	101	29	26,36%	81	73,64%	110	100,00%	9	8,91%
	CH 4 Villes	424	60	15,58%	325	84,42%	385	100,00%	-39	-9,20%
	TOTAUX =	1801	373	19,05%	1.585	80,95%	1.958	100,00%	157	8,72%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

CAP Départementales

INSTANCES	ETABLISSEMENTS	TOTAL DES EFFECTIFS en 2022	EFFECTIFS EN 2026						DIFFERENCES EFFECTIFS (2026 - 2022)	
			HOMMES		FEMMES		TOTAL			
			En Nbre	En %	En Nbre	En %	En Nbre	En %	En Nbre	En % (par rapport à 2022)
1 - Cat. A Technique	Les Abondances									
	La Chesnaye									
	Lasserre									
	Fondation Aulagnier									
	Les Marronniers									
	Fondation Roguet	1					0	0,00%	-1	-100,00%
	Madeleine Verdier									
	Hôpital STELL	1					0	0,00%	-1	-100,00%
	EHPAD Marguerite Renaudin									
	CASH de Nanterre	2	1,00	33,33%	2,00	66,67%	3	100,00%	1	50,00%
	Fontenay du Parc									
	EHPAD Larmeroux									
	EHPAD Sainte-Emilie									

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

	CH 4 Villes	0	1,00	100,00%			1	100,00%	1	#DIV/0!
	Totaux CAPD n°1 =	4	2	50,00%	2	50,00%	4	100,00%	0	0,00%
2 - Cat. A Soins-Médicotechnique et Rééducation	Les Abondances	39	5	16,13%	26	83,87%	31	100,00%	-8	-20,51%
	La Chesnaye	2					0	0,00%	-2	-100,00%
	Lasserre	2	1	50,00%	1	50,00%	2	100,00%	0	0,00%
	Fondation Aulagnier	4					0	0,00%	-4	-100,00%
	Les Marronniers	2					0	0,00%	-2	-100,00%
	Fondation Roguet	44	6		21	77,78%	27	77,78%	-17	-38,64%
	Madeleine Verdier	7	1	12,50%	7	87,50%	8	100,00%	1	14,29%
	Hôpital STELL	62	3	5,77%	49	94,23%	52	100,00%	-10	-16,13%
	EHPAD Marguerite Renaudin	2		0,00%	2	100,00%	2	100,00%	0	0,00%
	CASH de Nanterre	243	35	16,51%	177	83,49%	212	100,00%	-31	-12,76%
	Fontenay du Parc	1	0		1	100,00%	1	100,00%	0	0,00%
	EHPAD Larmeroux	1					0	0,00%	-1	-100,00%
	EHPAD Sainte-Emilie	2	0		2	100,00%	2	100,00%	0	0,00%
	CH 4 Villes	174	11	6,40%	161	93,60%	172	100,00%	-2	-1,15%
	Totaux CAPD n°2 =	585	62	12,18%	447	87,82%	509	100,00%	-76	-12,99%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

3 - Cat. A Administration	Les Abondances	0			3	100,00%	3	100,00%	3	#DIV/0!
	La Chesnaye	0			1	100,00%	1	100,00%	1	
	Lasserre	0			1	100,00%	1	100,00%	1	
	<i>Fondation Aulagnier</i>									
	<i>Les Marronniers</i>									
	Fondation Roguet	1					0	0,00%	-1	-100,00%
	<i>Madeleine Verdier</i>						0	0,00%		
	Hôpital STELL	2			2	100,00%	2	100,00%	0	0,00%
	EHPAD Marguerite Renaudin	0			1	100,00%	1	100,00%	1	
	CASH de Nanterre	5	1	33,33%	2	66,67%	3	100,00%	-2	-40,00%
	Fontenay du Parc	1	0		0		0	0,00%	-1	-100,00%
	<i>EHPAD Larmeroux</i>						0	0,00%		
	<i>EHPAD Sainte-Emilie</i>						0	0,00%		
	CH 4 Villes	2			5	100,00%	5	100,00%	3	150,00%
	Totaux CAPD n°3 =	11	1	6,25%	15	93,75%	16	100,00%	5	45,45%
4 - Cat. B Technique	Les Abondances	3	2	100,00%			2	100,00%	-1	-33,33%
	La Chesnaye	1					0	0,00%	-1	-100,00%
	Lasserre	1					0	0,00%	-1	-100,00%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

	<i>Fondation Aulagnier</i>									
	Les Marronniers	2					0	0,00%	-2	-100,00%
	<i>Fondation Roguet</i>									
	Madeleine Verdier	1			1	100,00%	1	100,00%	0	0,00%
	Hôpital STELL	1	1	50,00%	1	50,00%	2	100,00%	1	100,00%
	<i>EHPAD Marguerite Renaudin</i>						0	0,00%		
	CASH de Nanterre	9	5	71,43%	2	28,57%	7	100,00%	-2	-22,22%
	<i>Fontenay du Parc</i>						0	0,00%		
	<i>EHPAD Larmeroux</i>						0	0,00%		
	EHPAD Sainte-Emilie	1	2	100,00%			2	100,00%	1	100,00%
	CH 4 Villes	0	4	100,00%			4	100,00%	4	!
	Totaux CAPD n°4 =	19	14	77,78%	4	22,22%	18	100,00%	-1	-5,26%
5 - Cat, B	Les Abondances	116	9	10,23%	79	89,77%	88	100,00%	-28	-24,14%
Soins-Médicotechnique et Rééducation	La Chesnaye	19	1	11,11%	8	88,89%	9	100,00%	-10	-52,63%
	Lasserre	25	2	18,18%	9	81,82%	11	100,00%	-14	-56,00%
	Fondation Aulagnier	38	3	8,57%	32	91,43%	35	100,00%	-3	-7,89%
	Les Marronniers	18	1	5,00%	19	95,00%	20	100,00%	2	11,11%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

	Fondation Roguet	89	5	6,49%	72	93,51%	77	100,00%	-12	-13,48%
	Madeleine Verdier	27	2	7,69%	24	92,31%	26	100,00%	-1	-3,70%
	Hôpital STELL	75	6	9,23%	59	90,77%	65	100,00%	-10	-13,33%
	EHPAD Marguerite Renaudin	13			11	100,00%	11	100,00%	-2	-15,38%
	CASH de Nanterre	284	26	13,27%	170	86,73%	196	100,00%	-88	-30,99%
	Fontenay du Parc	10	1	8,33%	11	91,67%	12	100,00%	2	20,00%
	EHPAD Larmeroux	4			4	100,00%	4	100,00%	0	0,00%
	EHPAD Sainte-Emilie	18	2	10,53%	17	89,47%	19	100,00%	1	5,56%
	CH 4 Villes	178	15	7,18%	194	92,82%	209	100,00%	31	17,42%
	Totaux CAPD n°5 =	914	73	9,34%	709	90,66%	782	100,00%	-132	-14,44%
6 - Cat B Administration	Les Abondances	5	1	100,00%	0		1	100,00%	-4	-80,00%
	La Chesnaye	2	1	100,00%	0		1	100,00%	-1	-50,00%
	Lasserre	1			2	100,00%	2	100,00%	1	100,00%
	<i>Fondation Aulagnier</i>	2					0	0,00%	-2	-100,00%
	Les Marronniers	1					0	0,00%	-1	-100,00%
	Fondation Roguet	2			2	100,00%	2	100,00%	0	0,00%
	Madeleine Verdier	1	1	50,00%	1	50,00%	2	100,00%	1	100,00%
	Hôpital STELL	10	1	11,11%	8	88,89%	9	100,00%	-1	-10,00%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

	EHPAD Marguerite Renaudin						0	0,00%		
	CASH de Nanterre	24			22	100,00%	22	100,00%	-2	-8,33%
	Fontenay du Parc	1	0		0		0	0,00%	-1	-100,00%
	EHPAD Larmeroux	1					0	0,00%	-1	-100,00%
	EHPAD Sainte-Emilie	0			1	100,00%	1	100,00%	1	
	CH 4 Villes	22	3	10,71%	25	89,29%	28	100,00%	6	27,27%
	Totaux CAPD n°6 =	72	7	10,29%	61	89,71%	68	100,00%	-4	-5,56%
7 - Cat C Technique	Les Abondances	10	6	85,71%	1	14,29%	7	100,00%	-3	-30,00%
	La Chesnaye	2			1	100,00%	1	100,00%	-1	-50,00%
	Lasserre	5	1	20,00%	4	80,00%	5	100,00%	0	0,00%
	Fondation Aulagnier	9	3	50,00%	3	50,00%	6	100,00%	-3	-33,33%
	Les Marronniers	8	1	25,00%	3	75,00%	4	100,00%	-4	-50,00%
	Fondation Roguet	15	13	86,67%	2	13,33%	15	100,00%	0	0,00%
	Madeleine Verdier	12	4	44,44%	5	55,56%	9	100,00%	-3	-25,00%
	Hôpital STELL	22	10	50,00%	10	50,00%	20	100,00%	-2	-9,09%
	EHPAD Marguerite Renaudin	2	1	50,00%	1	50,00%	2	100,00%	0	0,00%
	CASH de Nanterre	63	45	84,91%	8	15,09%	53	100,00%	-10	-15,87%
	Fontenay du Parc	2	0		0		0	0,00%	-2	-100,00%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

	EHPAD Larmeroux	4	2	66,67%	1	33,33%	3	100,00%	-1	-25,00%
	EHPAD Sainte-Emilie	17	11	73,33%	4	26,67%	15	100,00%	-2	-11,76%
	CH 4 Villes	18	17	89,47%	2	10,53%	19	100,00%	1	5,56%
	Totaux CAPD n°7 =	189	114	71,70%	45	28,30%	159	100,00%	-30	-15,87%
8 - Cat C Soins-Médicotechnique et Rééducation	Les Abondances	24	3	18,75%	13	81,25%	16	100,00%	-8	-33,33%
	La Chesnaye	12	1	14,29%	6	85,71%	7	100,00%	-5	-41,67%
	Lasserre	7	1	16,67%	5	83,33%	6	100,00%	-1	-14,29%
	Fondation Aulagnier	20	0	0,00%	11	100,00%	11	100,00%	-9	-45,00%
	Les Marronniers	6		0,00%	8	100,00%	8	100,00%	2	33,33%
	Fondation Roguet	19	3	16,67%	15	83,33%	18	100,00%	-1	-5,26%
	Madeleine Verdier	14	2	16,67%	10	83,33%	12	100,00%	-2	-14,29%
	Hôpital STELL	14	5	41,67%	7	58,33%	12	100,00%	-2	-14,29%
	EHPAD Marguerite Renaudin	5			4	100,00%	4	100,00%	-1	-20,00%
	CASH de Nanterre	116	48	52,17%	44	47,83%	92	100,00%	-24	-20,69%
	Fontenay du Parc	2	2	50,00%	2	50,00%	4	100,00%	2	100,00%
	EHPAD Larmeroux	5			4	100,00%	4	100,00%	-1	-20,00%
	EHPAD Sainte-Emilie	23	0		20	100,00%	20	100,00%	-3	-13,04%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

	CH 4 Villes	45	17	33,33%	34	66,67%	51	100,00%	6	13,33%
	Totaux CAPD n°8 =	312	82	30,94%	183	69,06%	265	100,00%	-47	-15,06%
9 - Cat C Administration	Les Abondances	8			8	100,00%	8	100,00%	0	0,00%
	La Chesnaye	2			1	100,00%	1	100,00%	-1	-50,00%
	Lasserre	1			1	100,00%	1	100,00%	0	0,00%
	Fondation Aulagnier	3					0	0,00%		
	Les Marronniers	4					0	0,00%	-4	-100,00%
	Fondation Rogue	5	1	20,00%	4	80,00%	5	100,00%	0	0,00%
	Madeleine Verdier	4			1	100,00%	1	100,00%	-3	-75,00%
	Hôpital STELL	19	3	20,00%	12	80,00%	15	100,00%	-4	-21,05%
	EHPAD Marguerite Renaudin	2			2	100,00%	2	100,00%	0	0,00%
	CASH de Nanterre	77	3	4,62%	62	95,38%	65	100,00%	-12	-15,58%
	Fontenay du Parc	2	0		1	100,00%	1	100,00%	-1	-50,00%
	EHPAD Larmeroux	1					0	0,00%	-1	-100,00%
	EHPAD Sainte-Emilie	7	1	20,00%	4	80,00%	5	100,00%	-2	-28,57%
	CH 4 Villes	13	4	13,79%	25	86,21%	29	100,00%	16	123,08%
	Totaux CAPD n°9 =	148	12	9,02%	121	90,98%	133	100,00%	-12	-8,11%
10 - Sage-femme	CASH de Nanterre	19	1	4,76%	20	95,24%	21	100,00%	2	10,53%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine

	CH 4 Villes	29	1	2,08%	47	97,92%	48	100,00%	19	65,52%
	Totaux CAPD n°10 =	48	2	2,90%	67	97,10%	69	100,00%	21	43,75%
TOTAUX par établissement =	Les Abondances	205	26	16,67%	130	83,33%	156	100,00%	-49	-23,90%
	La Chesnaye	40	3	15,00%	17	85,00%	20	100,00%	-20	50,00%
	Lasserre	42	5	17,86%	23	82,14%	28	100,00%	-14	66,67%
	Fondation Aulagnier	76	6	11,54%	46	88,46%	52	100,00%	-24	68,42%
	Les Marronniers	41	2	6,25%	30	93,75%	32	100,00%	-9	78,05%
	Fondation Roguet	176	28	19,44%	116	80,56%	144	100,00%	-32	81,82%
	Madeleine Verdier	66	10	16,95%	49	83,05%	59	100,00%	-7	89,39%
	Hôpital STELL	206	29	16,38%	148	83,62%	177	100,00%	-29	85,92%
	Marguerite Renaudin	24	1	4,55%	21	95,45%	22	100,00%	-2	91,67%
	CASH de Nanterre	842	165	24,48%	509	75,52%	674	100,00%	-168	80,05%
	Fontenay du Parc	19	3	16,67%	15	83,33%	18	100,00%	-1	94,74%
	Larmeroux	16	2	18,18%	9	81,82%	11	100,00%	-5	68,75%
	Sainte-Emilie	68	16	25,00%	48	75,00%	64	100,00%	-4	94,12%
	CH 4 Villes	481	73	12,90%	493	87,10%	566	100,00%	85	117,67%
	TOTAUX GENERAUX CAPD (tous établissements) =	2302	369	18,24%	1654	81,76%	2023	100,00%	-279	-12,12%

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DES HAUTS DE SEINE

87 rue Pierre Curie - 92000 Nanterre

Contact : ussantecgt92@orange.fr



Union Départementale de la Santé et de l'Action sociale CGT - Hauts-de-Seine
